

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24995 21 décembre 1992 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 26 octobre 1992 concernant l'application de la résolution 778 (1992) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement britannique procède actuellement à l'adoption d'une législation qui lui permettra d'identifier les fonds visés dans la résolution 778 (1992) du Conseil de sécurité. Dès que ces renseignements seront disponibles, je vous ferai savoir quels sont, parmi les avoirs iraquiens au Royaume-Uni, ceux auxquels les dispositions de cette résolution seraient éventuellement applicables.

(Signé) D. H. A. HANNAY